

Retraites : les curieuses thèses de Bernard Friot

Jean Gadrey, août 2013 + réponses de Bernard Friot ci-dessous

Bernard Friot est un économiste-sociologue connu, prolifique, engagé, très sollicité. Il suscite un grand enthousiasme chez certains militants de gauche. Nous avons beaucoup de points communs, lui et moi : nous publions des textes dans les mêmes journaux et revues ou presque, nous sommes invités par des collectifs semblables, nous refusons de considérer que les retraités sont des « inactifs », valorisons le travail de soin, défendons la retraite par répartition et le système des cotisations sociales, estimons qu'il faut s'intéresser beaucoup plus à la qualité et à la qualification du travail.

J'ai lu dans le passé et plus récemment des livres et articles de lui, dont « l'enjeu des retraites » et « l'enjeu du salaire », ainsi que des controverses suscitées par ses idées. Voir, très récemment, [cet intéressant entretien](#) dans *l'Humanité*. Et pourtant je n'en ai jamais parlé sur ce blog, ni ailleurs, parce que je n'accrochais pas, et parfois je ne comprenais pas. Poussé par un ami de longue date, m'interpellant dans un commentaire de blog, je me suis dit qu'il fallait que je prenne le temps de comprendre pourquoi je ne comprenais pas. D'où ce billet et le suivant, où j'exprime mon désaccord sur certains points clés. Vous pouvez aussi lire les controverses, accessibles en ligne, entre B. Friot et J.M. Harribey, que l'on retrouve dans le livre récent de ce dernier aux pages 375-383, ou [la critique marxiste d'Alain Bihr](#) que m'a signalée Michel Husson. Je remercie vivement plusieurs ami-e-s et proches qui ont accepté de réagir à une première version de ce texte : Pierre Concialdi, Christiane Marty, Nicole Gadrey. Selon la formule consacrée, je reste seul responsable des analyses que je défends.

Je commence dans ce billet par deux critiques : 1) les scénarios de B. Friot sur les retraites s'effondreraient si la croissance n'était pas au rendez-vous des décennies futures ; 2) il commet des contresens sur le PIB et la croissance, et ses ordres de grandeur sont inexacts, ce qui affecte ses postulats les plus importants. J'évoquerai dans le prochain billet sa thèse majeure, non liée au PIB et à la croissance, celle de la retraite comme salaire associé au travail des retraités.

Le préalable de la croissance

Je cite ci-dessous un argument clé de B. Friot, qui séduit beaucoup, y compris [dans ce sketch](#) de l'humoriste Frank Lepage, dont Friot est la source d'inspiration. Un sketch excellent, mais malheureusement entièrement fondé sur la métaphore du gâteau qui grossit sans cesse ([voir mon billet](#)). J'adore pour ma part [cet autre sketch, sur la « langue de bois »](#).

Voici une citation ([source](#)) de B. Friot (entre bien d'autres qui disent la même chose) : « On oublie toujours, quand on raisonne sur l'avenir des retraites, que le PIB progresse d'environ 1,6 % par an en volume, et donc qu'il double, à monnaie constante, en 40 ans. C'est pourquoi nous avons pu multiplier par 4,5 les dépenses de pensions depuis 1960 tout en doublant presque le revenu disponible pour les actifs ou l'investissement. Nous pourrions évidemment plus que tripler les dépenses de pensions d'ici 2040 sans que cela empêche le reste du PIB d'être multiplié par 1,8 ». Inutile d'expliquer pourquoi, dans les débats publics, cet argument fonctionne auprès de ceux et celles qui font confiance à son auteur : tous les problèmes de financement semblent disparaître avec la croissance à l'infini.

Ceux qui consultent de temps en temps mon blog, ou ceux qui ont lu mon livre *Adieu à la croissance*, n'ont pas besoin que je leur fasse un dessin pour expliquer mon désaccord, à nouveau et longuement explicité dans quatre billets de mars 2013 ([PIB, croissance, politiques publiques, retraites](#)). La perspective d'un doublement du volume du PIB d'ici 2050 est selon moi désastreuse sur le plan écologique donc humain. C'est condamner les retraités du futur autant que les générations à venir à vivre dans un monde invivable, avec un « gâteau » de plus en plus empoisonné. Si « l'enjeu des retraites » selon Friot passe par cette hypothèse, je ne peux pas en accepter les conclusions. Dans ses

deux livres cités au début de ce billet, je n'ai pas trouvé une seule allusion à l'écologie, à la crise écologique, comme si c'était hors sujet ou sans importance pour penser les retraites, c'est-à-dire les décennies à venir. Mais ce n'est pas tout. Car ce culte de la croissance s'accompagne d'inexactitudes sur les concepts et sur les ordres de grandeur.

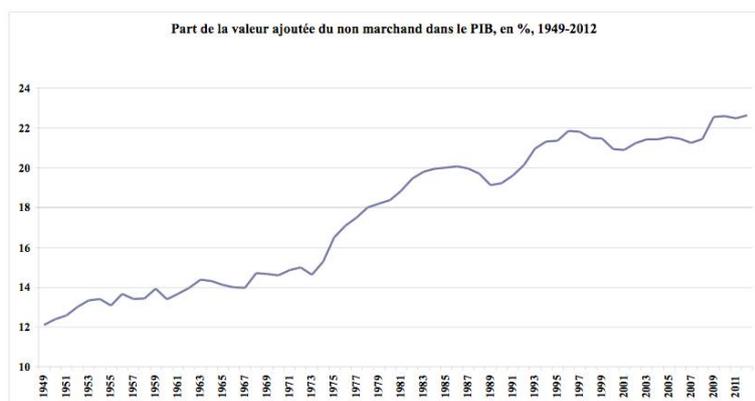
La croissance ne s'explique pas par celle du secteur « non capitaliste »

Nouvelle citation, extraite d'un article du *Sarkophage* de septembre 2012 :

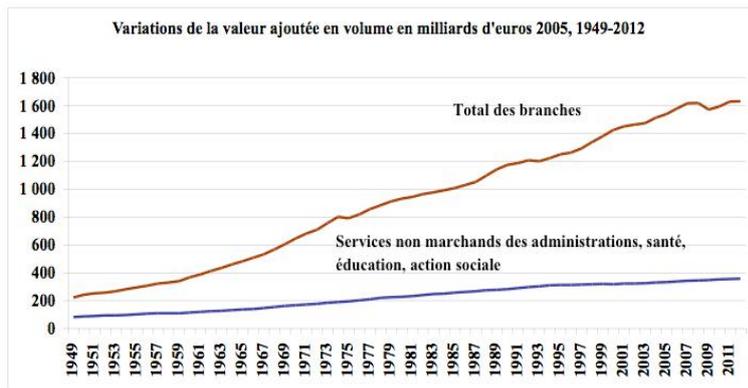
« Notre PIB, comme celui des pays de l'Ouest européen, double tous les 40 ans. Contrairement à une idée reçue, ce sont les services publics et la protection sociale qui expliquent cette croissance, et c'est leur stagnation depuis plus de vingt ans qui explique la récession durable dans laquelle nous sommes ». Dans la suite de l'article, B. Friot s'en prend à « la course folle aux gains de productivité ». Puis il expose sa thèse centrale : « le doublement du PIB s'explique donc aussi par la montée en puissance d'une production de valeur qui ne relève pas de la mesure capitaliste de la valeur : celle des fonctionnaires des administrations, reconnue par l'impôt, celle des soignants des services de santé, reconnue par la cotisation maladie, celle des chômeurs, reconnue par l'indemnité journalière, celle des parents, reconnue par les allocations familiales, celle des retraités, reconnue par les pensions ».

Je ne partage pas les idées précédentes, à l'exception de la « course folle aux gains de productivité », mais elle est contradictoire, on va le voir, avec l'objectif de la croissance sans fin. Commençons par la première idée : une bonne partie, non quantifiée par Friot mais jugée très importante, de la croissance passée, s'expliquerait par celle du secteur non marchand ou non capitaliste (administrations publiques, santé et éducation, services sociaux). C'est inexact, quels que soient les indicateurs utilisés.

Il est vrai qu'une tendance historique existe à une progression de la part de la valeur ajoutée du non marchand, liée à l'expansion de « l'État social ». C'est le graphique suivant. En passant, il ne confirme pas une « stagnation depuis plus de 20 ans », mais seulement un ralentissement de la progression.



Au total, la part de la valeur ajoutée « non capitaliste » est passée de 12 % en 1949 à 20 % au milieu des années 1980 et 22 à 23 % ces dernières années. Environ dix points de PIB de plus en 63 ans. C'est non négligeable, mais on est loin de l'explication figurant au début de la citation reproduite. On en est encore plus loin avec le graphique suivant, qui porte sur des évolutions en volume, celles-là même que Friot met en avant dans ses discours sur le doublement du PIB tous les quarante ans. La valeur ajoutée en volume de l'ensemble des branches a fortement progressé : elle a été multipliée par 7,4 ! C'est bien plus qu'un doublement tous les quarante ans. Mais celle des services baptisés « principalement non marchands » n'a été multipliée dans le même temps que par 4,4, beaucoup moins. Il est donc impossible d'affirmer que c'est le non marchand qui a « tiré » une bonne partie de la croissance globale. On pourrait même dire qu'il l'a freinée, fort heureusement d'ailleurs.



Confusion entre valeur et volume

D'où vient cette erreur de diagnostic ? D'une confusion, assez fréquente, entre le PIB en valeur et ses variations en volume (ou « à prix constants »). Ce dernier paragraphe étant plus technique, les lecteurs que cela ennuie peuvent l'ignorer sans grand dommage.

A priori, on se dit en effet que si le secteur non marchand a gagné 10 points de PIB en 63 ans, c'est une belle contribution à la croissance, ce qui validerait en partie le postulat de Friot. Mais c'est inexact, parce que parler de contribution à la croissance, telle qu'elle est définie et mesurée partout, c'est parler volumes et pas valeur relative. Une branche comme l'agriculture a vu sa part dans la valeur ajoutée totale passer de 19 % à moins de 2 % au cours de ces 63 ans : 17 points de PIB en moins. Et pourtant, elle a contribué positivement à la croissance globale en volume : sa propre valeur ajoutée en volume a été multipliée par 3,8, presque autant que celle du non marchand !

Cela conduit logiquement à évoquer les gains de productivité, dont Friot écrit à juste titre qu'ils ont fait l'objet d'une « course folle », sans réaliser que ce sont eux qui expliquent statistiquement la croissance passée, à environ 80 % ([voir ce lien](#)), le second grand facteur étant la croissance du volume total de travail dans l'économie monétaire. Les services non marchands jouent un rôle mineur dans tout cela, et il est certain que leur « résistance » aux gains de productivité en fait de piètres candidats pour entraîner un doublement de la croissance en 40 ans...

Je n'entre pas ici dans ma propre contestation de la façon dont on mesure les gains de productivité et la croissance dans les services, en particulier les services non marchands, vu que Friot n'aborde pas le sujet. On peut se reporter à mes billets déjà cités « PIB, croissance, politiques publiques et retraites ».

Les pensions comme salaires associés au travail des retraités

Ce second volet de ma critique porte sur l'idée la plus déroutante défendue par Bernard Friot. Une bonne partie des « inactifs » adultes (ainsi que les chômeurs) croient bénéficier de revenus (pensions, allocations...) issus de la redistribution et fonction de droits sociaux acquis de haute lutte, ou de la « solidarité », au sens originel du terme : est solidaire, selon le Larousse, celui « qui est ou s'estime lié à quelqu'un d'autre ou à un groupe par une responsabilité commune, des intérêts communs ». Belle définition de la solidarité, fondée sur le « commun » et la réciprocité. Rien à voir avec la façon dont les néolibéraux (suivis en partie par B. Friot, on le verra) ont détourné l'idée de solidarité nationale en l'assimilant à de l'assistance unilatérale donc à de la dépendance, là où il est question d'interdépendance, de mutualisation et de biens communs.

Selon B. Friot, ces personnes qui croient bénéficier de la redistribution des richesses économiques résumées par le PIB se trompent. Elles perçoivent en réalité des salaires rétribuant leur propre travail de retraités, de parents ou de chômeurs. Aucune « redistribution solidaire » dans tout cela. Ces personnes contribuent directement au PIB, et les richesses (non marchandes) qu'elles

créent sont « reconnues » par les sommes qu'elles reçoivent, qui doivent être considérés comme des salaires (pour les retraités, des « salaires continués ») et des amorces de futurs salaires universels à vie fondés sur une « qualification » elle aussi reconnue.

La cotisation sociale est l'instrument de cette « reconnaissance d'une valeur non marchande produite par les soignants, les retraités, les chômeurs, les personnes en arrêt de maladie, les parents, et incorporée dans les prix des marchandises » (*L'enjeu du salaire*, p. 60). C'est pour cela que « l'activité des retraités... est désormais du travail productif de valeur économique, et les 260 milliards de pensions augmentent d'autant le PIB » (*Le Sarkophage*, septembre 2012).

Dans les controverses, B. Friot nuance parfois les formulations précédentes, mais elle font bien partie de ses écrits passés et récents. C'est ainsi qu'il précise, dans une réponse à J.M. Harribey : il ne faudrait pas dire « tout travail mérite salaire », mais « tout salaire mérite travail... Le salaire mérite travail au sens où le salaire transforme une activité en travail... ce n'est pas parce que les étudiants travaillent que se pose la question de leur attribuer un salaire (et non pas une allocation), mais c'est parce qu'ils toucheraient un salaire (et non pas une allocation) que leur activité serait du travail. Et ce n'est pas parce qu'ils travaillent que les pensionnés sont payés : c'est parce que leur pension est un salaire que leur activité est du travail. » Il m'a fallu beaucoup de temps pour entrer dans cette approche déconcertante et pour expliciter mon désaccord. D'où ce texte assez long.

Un langage très personnel

Dans la citation précédente, B. Friot propose ses définitions et son langage, à contre-courant de tout ce qui existe dans les mobilisations sur les retraites. Pour ce que j'en connais, aucun des acteurs collectifs qui ont combattu dans le passé ou récemment pour les retraites par répartition fondées sur des cotisations ne l'a fait au nom de la reconnaissance du travail propre des retraités par un salaire à la qualification. On peut sans doute trouver des retraités – dont le modèle est celui des profs d'université dits « émérités » - qui apprécient l'idée, plutôt valorisante, que leur pension rémunère ce qu'ils font comme retraités, à un niveau de rémunération correspondant aux qualifications qu'ils ont acquises dans le passé. Mais ils sont à mon avis l'exception qui confirme la règle. Je vais commencer à critiquer cette thèse en traitant une question aussi énorme dans le monde du travail quotidien qu'absente chez Friot. Elle constitue un premier révélateur de contradictions selon moi considérables.

Le travail domestique, énorme trou noir

Pour une théorie qui porte sur presque toutes les formes de travail et sur leur reconnaissance « salariale » par la société, le travail domestique, qui représente plus d'heures annuelles dans notre pays que le travail salarié, est un sacré problème. Compte tenu des définitions de B. Friot, puisque ce travail ne fait l'objet d'aucune allocation (en dehors de celles qui se rapportent au « travail de parents », les allocations familiales), il ne peut accéder au rang de travail. L'auteur n'évoque nulle part cet enjeu dans ses deux derniers livres. Mais on trouve quand même des justifications de sa part dans un texte passé accessible en ligne, « l'inattendu du salaire », en réponse à une question posée dans un débat (et non pas dans le texte de sa présentation).

Il y distingue « le travail domestique de présence auprès de personnes », jugé « gratifiant », et celui « d'entretien des sols, de la vaisselle, et du linge », relevant de la « servitude volontaire », de sorte que « en aucun cas on ne peut payer ce travail, ce serait une régression formidable ». J'ai reproduit l'intégralité de sa réponse ci-dessous, afin d'écartier tout soupçon de citation tronquée.

B. Friot sur le travail domestique (citation de B. Friot extraite de « L'inattendu du salaire », conférence/débat au congrès de l'ANCE, Dijon, 14/06/2000, accessible en ligne).

J'ai juste mis en gras un passage qui m'a stupéfié, à nouveau repris à la fin. Je ne crois pas utile de développer. Sans doute faut-il faire la part des choses s'agissant d'une réponse improvisée à une question. Mais on peut supposer que la retranscription de l'ensemble a été relue et validée par B. Friot avant publication, c'est en tout cas la pratique usuelle. Si tel n'est pas le cas, je rectifierai.

Bernard Friot : « Il y a deux formes de travail domestique : le travail domestique de présence auprès de personnes (les enfants, le conjoint, les ascendants), et le travail domestique d'entretien des sols, de la vaisselle ou du linge. Le premier est un travail gratifiant, le second non, sauf exception, il y en a qui aiment mais les hommes ne le font pas et ils ont raison, ce n'est pas parce qu'un travail est mauvais pour les femmes qu'il faut que les hommes le fassent ! Ce travail d'entretien d'ailleurs ne se fait encore comme il se fait, par contrainte faite aux femmes, que parce qu'elles ne le refusent pas catégoriquement : là encore nous sommes dans la servitude volontaire. Donc en aucun cas on ne peut payer ce travail, ce serait une régression formidable.

Mais admettons que nous soyons à dix heures de travail contraint par semaine, ça laisse du temps pour aller librement dans l'entreprise, cinq heures par semaine, zéro heure (si c'est libre ça peut être zéro !), 50 heures ce qui n'est pas très raisonnable ! Peu importe, si nous sommes à 10 heures de travail contraint par semaine alors le travail domestique auprès des personnes de la famille devient possible non pas sous forme de temps partiel imposé aux femmes comme aujourd'hui mais sous forme de temps contraint réduit pour tous, étant entendu que le temps libéré est évidemment payé. Je ne dis pas que lorsque nous serons tous à 10 heures contraintes par semaine les hommes en feront autant dans le domestique que les femmes – ça n'est pas sûr du tout – mais les conditions économiques pour que cela soit seront remplies. Ensuite il y aura bien du travail à faire sur nous-mêmes pour que le partage soit réel. En particulier il faudra aussi que les femmes refusent de faire (y compris sous la forme salariée des emplois familiaux, cette imposture) le travail d'entretien que les hommes à juste titre ne font pas. »

Je ne peux pas suivre cette façon de voir, pour de nombreuses raisons. D'abord, le sociologue Bernard Friot ne peut ignorer que la notion intéressante de « servitude volontaire », que l'on trouve chez Gorz (mais déjà chez La Boétie, ensuite chez Spinoza, chez Simone Weil...), et plus récemment chez d'autres chercheurs, a été introduite pour penser non pas le travail domestique mais des modalités diverses d'assujettissement plus ou moins « accepté », et en particulier les contradictions du « consentement au travail salarié ». Si donc il fallait exclure de la catégorie de « travail » (socialement reconnu et payé comme tel) tout ce qui relève de la « servitude volontaire », c'est une bonne partie du travail salarié lui-même qui en ferait les frais !

Ensuite, les enquêtes d'emploi du temps montrent que le « travail des retraités », reconnu et payé en tant que tel selon Friot, est très largement... du travail domestique, assez peu différent dans sa composition fonctionnelle de celui des personnes et ménages non retraités, ce qui fait deux poids deux mesures. Les retraités qui entretiennent leur logement travaillent, pas les non retraités. Curieux quand même.

Puis, selon l'enquête emploi du temps 2011 de l'Insee, le temps jugé « gratifiant » (je conteste cet adjectif, sans développer) de soin aux personnes ne représente que 12 % en moyenne du temps de travail domestique. C'est donc l'immense majorité des tâches domestiques qui disparaît de la théorie du travail de Friot, dont des tâches qu'il ne mentionne pas parce qu'elles rentrent mal dans sa division binaire entre ce qui est nommé gratifiant et ce qui est nommé servitude : cuisine, courses, bricolage, jardinage...

Enfin, je doute que les sociologues féministes laissent tomber le terme de travail pour désigner ces tâches, comme je doute qu'elles assimilent l'assignation sociale des femmes aux tâches domestiques à de la servitude « volontaire ». On peut se reporter à une contribution de 1984 de l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu montrant que « céder n'est pas consentir ».

Friot est ici confronté à une contradiction. Les tâches domestiques effectuées par une femme de ménage salariée seraient du vrai travail, selon sa définition. Elles le seraient encore si elles sont effectuées par des retraités. Mais elles perdraient ce statut dans leur exercice gratuit par les non retraité-e-s (les femmes le plus souvent) parce que ce serait de la servitude volontaire et qu'on ne peut pas la rémunérer ! Friot refuse comme moi l'idée d'un salaire pour les « femmes au foyer » (les hommes éventuellement). Ce serait pourtant la seule solution compatible avec ses définitions, permettant de ne pas dévaloriser les richesses produites par le travail domestique dans toutes ses composantes et de ne pas adopter une attitude de condescendance implicite vis-à-vis des personnes

qui l'exécutent. Voilà à quoi l'on aboutit quand la seule méthode de valorisation sociale d'une activité est le critère de sa rétribution monétaire par un « salaire » associé à « la cotisation ». C'est vrai aussi des retraites, j'y arrive.

Les pensions versées ne sont pas dans le PIB, les cotisations prélevées y sont

J'en viens à cette idée que les pensions correspondent au travail propre des retraités, idée qui a comme conséquence logique le rejet de toute référence à la redistribution et à la solidarité nationale, assimilée par Friot à de l'assistance et à une béquille du capitalisme. Il écrit en effet : « Jointe à la solidarité nationale - rente et assistance ont toujours fait système - la propriété lucrative est à la base du capitalisme ». Je suis très gêné par ce rejet parce qu'une bonne partie de la propagande des néolibéraux sur « l'assistanat » vise justement à faire passer la vraie solidarité au sein de l'Etat social, dans l'acception réciprocaire que j'ai rappelée, pour de l'assistance (exemples : le RSA et la stigmatisation des chômeurs, les retraites comme « charges », la « dépendance », etc.). Devons-nous admettre leur victoire idéologique et entonner leurs refrains ? Je n'en crois rien. Il est vrai que B. Friot insiste pour sa part sur la « solidarité salariale », ce qui est logique dans son système théorique, mais pas moins déroutant et insuffisant pour moi.

La réponse de B. Friot à J.M. Harribey selon laquelle « le salaire transforme une activité en travail » ne modifie pas sa thèse centrale : les retraités produisent, par leur activité, de la valeur (non marchande), et dès lors que leur pension est considérée (par Friot) comme un salaire, cette « pension/salaire » reconnaît leur travail de retraité. Et le PIB « augmente d'autant ».

Examinons cette dernière assertion. Selon les comptes des SNF (sociétés non financières) en 2011, la valeur ajoutée totale est de 1000 milliards d'euros, et les cotisations à la charge des employeurs de 165 milliards, qui sont intégrés, tout comme les salaires bruts et les « impôts sur les produits », à la valeur ajoutée brute dans le compte d'exploitation.

Donc, en un sens, B. Friot a raison : les revendications à la protection sociale ont bel et bien contraint les entreprises à « monter en valeur ajoutée » via les cotisations sociales imposées par des luttes. Mais ce sont ces cotisations qui « augmentent le PIB d'autant » (par rapport à une situation sans protection sociale à la charge des employeurs), ce ne sont pas directement les pensions, payées en gros sur la base des cotisations, à moins de compter deux fois le même montant (cotisations prélevées et pensions versées). Et surtout, il n'y a dans la logique des cotisations, et des luttes pour les imposer, pas la moindre idée d'une valorisation du travail des retraités, chômeurs, etc., ce qui sera mon dernier point.

Les retraites comme droits et biens communs, non comme salaires liés au travail des retraités

J'en viens au « travail des retraités », justifiant ou légitimant leur salaire (ex-pension). Cela fait des années que je défends, avec beaucoup d'autres, une « reconsidération de la richesse » permettant de reconnaître et d'évaluer les valeurs non marchandes des activités bénévoles, du travail domestique, des loisirs choisis, et de bien d'autres richesses hors PIB sans lesquelles la société s'effondrerait. On n'a nul besoin de monnaie et d'indicateurs monétaires dans cette perspective, même si le débat reste vif sur les méthodes d'évaluation.

Friot règle cette question en affirmant que la retraite est en fait « un salaire à la qualification » attribué au retraité pour son travail, la preuve de ce travail étant qu'on lui verse un salaire. Je suis désarçonné par cette logique circulaire tout autant que par l'idée que ma retraite correspondrait à mon travail actuel, une idée que l'histoire de la conquête de droits à une bonne protection sociale ne valide pas. La conquête de la protection sociale a d'abord été un mouvement de protection contre des risques vitaux (quand il n'y avait pas de retraite, il y avait un véritable risque de se retrouver totalement démuné), mais dont tout le sens a constitué à dépasser la logique des risques pour l'inclure dans une démarche d'affirmation de droits (droit à la santé, à la retraite, à l'emploi...).

Le droit à la retraite est de plus en plus représenté par les citoyens, retraités ou pas, comme le droit de mener sa vie sous le signe de l'autonomie par opposition à « l'hétéronomie », de se libérer du « travail à but économique », selon les termes d'André Gorz. Cela n'a rien à voir avec un salaire reconnaissant le travail des retraités.

Conclusion

La retraite et la protection sociale ont été conquises contre la logique lucrative du capital par l'affirmation de droits humains et, sur le plan économique, par la reconnaissance d'une répartition des richesses économiques (le PIB) fondée sur des droits, impliquant donc de la redistribution. Cette vision solidaire a été combattue farouchement par l'oligarchie du capitalisme y voyant non pas une béquille du capital comme le pense Friot, mais d'insupportables « prélèvements » échappant à son contrôle direct.

La valeur monétaire souhaitable des retraites, qui n'est qu'une des questions conditionnant le bien vivre des retraités, est un enjeu qui n'a pour moi rien à voir avec la rémunération du travail propre des retraités, qu'il s'agisse de leurs activités collectives comme bénévoles ou de leurs activités domestiques ou grand parentales ou autres. Les thèses de Friot nous ramènent à une forme de monétarisation économiste du non monétaire et du non marchand (l'activité des retraités) là où les luttes sociales pour des droits visent des conventions collectives de bonne vie et de bonne retraite associées à des besoins mis en délibération. En centrant tout sur le travail lié à la cotisation et au salaire, et rien sur le bien vivre, sur les besoins et sur la soutenabilité écologique, Friot emprunte une voie qui ne peut pas me convenir.

Je termine par une remarque. J'ai probablement commis des erreurs d'interprétation dans ma lecture des thèses de B. Friot, car elles sont bien compliquées, en tout cas pour moi. Je reconnais une vraie cohérence logique à son cadre théorique constitué du salariat universel à vie et de la cotisation, mais je ne parviens pas à entrer dans cette logique que je juge formelle et déconnectée des pratiques actuelles et envisageables à l'avenir. La mise en avant – y compris pour penser les retraites – des « communs », dans leur diversité et dans leur convergence, me semble une autre façon, ancrée dans des combats concrets actuels, d'actualiser aussi bien Marx que Polanyi, Illich, Gorz ou les théoriciens de l'économie solidaire et coopérative. J'y reviendrai dans un prochain billet à propos de la valeur chez Marx.

Si B. Friot souhaite répondre à mes critiques, je suis prêt à publier une réponse comme billet invité. Car, en dépit des désaccords que j'exprime, nous allons l'un et l'autre participer prochainement à des débats contre la réforme des retraites du gouvernement, et nous convergerons alors largement dans nos critiques des projets en cours et dans la défense des droits des salariés (et des autres, en ce qui me concerne) à bien vivre leur retraite. Nous avons un énorme point commun. Pierre Moscovici vient de se faire ovationner par le MEDEF à propos des retraites, ovation amplement méritée pour ce ministre si attentif aux intérêts des patrons et des banquiers. Comme l'ont dit à la presse plusieurs patrons, « c'est notre ministre ». Or, si par extraordinaire B. Friot et moi-même présentions nos analyses devant ce même public, nous serions copieusement et également hués, et P. Gattaz ne verrait aucune différence dans nos approches. On a beau dire, cette situation crée des liens forts.

Résumé de ma critique

1) Dans la citation précédente, B. Friot propose ses définitions et son langage, à contre-courant de tout ce qui existe dans le « mouvement social » et dans les mobilisations sur les retraites. C'est parce qu'il a décidé, lui et lui seul, que ce qui est versé s'appelle « salaire » (et non plus « allocation » ou « pension ») que « l'activité » (des étudiants, des parents, des retraités) se nommera « travail ».

2) Pour une théorie qui porte sur presque toutes les formes de travail et sur leur reconnaissance « salariale » par la société, le travail domestique, qui représente plus d'heures annuelles dans notre pays que le travail salarié, est un sacré problème. Compte tenu des définitions de B. Friot, puisque ce

travail ne fait l'objet d'aucune allocation (en dehors de celles qui se rapportent au « travail de parents », les allocations familiales), il ne peut accéder au rang de travail, d'autant qu'il correspondrait à de la « servitude volontaire ». B. Friot est ici confronté à une contradiction. Les tâches domestiques effectuées par une femme de ménage salariée seraient du vrai travail, selon sa définition. Elles le seraient encore si elles sont effectuées par des retraités. Mais elles perdraient ce statut dans leur exercice gratuit par les non retraité-e-s (les femmes le plus souvent) parce que ce serait de la « servitude volontaire » et qu'on ne peut pas la rémunérer !

3) Friot rejette toute référence à la redistribution et à la solidarité nationale, qu'il assimile à de l'assistance et à une béquille du capitalisme. Je suis très gêné par ce rejet parce qu'une bonne partie de la propagande des néolibéraux sur « l'assistanat » vise justement à faire passer la vraie solidarité au sein de l'Etat social, dans l'acception réciprocaire ou mutualiste que j'ai rappelée, pour de l'assistance (exemples : le RSA et la stigmatisation des chômeurs, les retraites comme « charges », la « dépendance », etc.). Devons-nous admettre leur victoire idéologique et entonner leurs refrains ? Je n'en crois rien. Il est vrai que B. Friot insiste pour sa part sur la « solidarité salariale », ce qui est logique dans son système théorique, mais pas moins déroutant et insuffisant pour moi.

4) Les pensions ne font pas partie de la valeur ajoutée des entreprises, donc du PIB, seules les cotisations sociales y figurent. On ne peut pas compter deux fois les mêmes montants (cotisations prélevées et pensions versées).

5) B. Friot affirme que la retraite est « un salaire à la qualification » attribué au retraité pour son travail, la preuve de ce travail étant qu'on lui verse un salaire. Je suis désarçonné par cette logique circulaire tout autant que par l'idée que ma retraite correspondrait à mon travail ACTUEL, une idée que l'histoire de la défense de droits à une bonne protection sociale ne valide pas. La conquête de la protection sociale a d'abord été un mouvement de protection contre des risques vitaux (quand il n'y avait pas de retraite, il y avait un véritable risque de se retrouver totalement démuné), mais dont tout le sens a constitué à dépasser la logique des risques pour l'inclure dans une démarche d'affirmation de droits (droit à la santé, à la retraite, à l'emploi...).

Le droit à la retraite est de plus en plus représenté par les citoyens, retraités ou pas, comme le droit de mener sa vie sous le signe de l'autonomie par opposition à l'hétéronomie, de se libérer du « travail à but économique », selon les termes d'André Gorz. Cela n'a rien à voir avec un salaire reconnaissant le travail des retraités et leur qualification antérieure.

6) La retraite et la protection sociale ont été conquises contre la logique lucrative du capital par l'affirmation de droits humains et, sur le plan économique, par la reconnaissance d'une répartition des richesses économiques (le PIB) fondée sur des droits, impliquant donc de la redistribution. Cette vision solidaire a été combattue farouchement par l'oligarchie du capitalisme y voyant non pas une béquille du capital comme le pense B. Friot, mais d'insupportables « prélèvements » échappant à son contrôle et réduisant ses profits.

7) Pour conclure, la valeur monétaire souhaitable des retraites, qui n'est qu'une des questions conditionnant le bien vivre des retraités, est un enjeu qui n'a pour moi rien à voir avec la rémunération du travail propre des retraités, qu'il s'agisse de leurs activités collectives comme bénévoles ou de leurs activités domestiques ou grand-parentales ou autres. Les thèses de Friot nous ramènent à une forme de monétarisation économiste du non monétaire et du non marchand (l'activité des retraités) là où les luttes sociales pour des droits visent des conventions collectives de bonne vie et de bonne retraite associées à des besoins mis en délibération. En centrant tout sur le travail lié à la cotisation et au salaire, et rien sur le bien vivre, sur les besoins et sur la soutenabilité écologique, B. Friot emprunte une voie qui ne peut pas me convenir (voir [mon billet](#)).

Je termine par une remarque. J'ai probablement commis des erreurs d'interprétation dans ma lecture des thèses de B. Friot, car elles sont bien compliquées, en tout cas pour moi. Je reconnais une vraie cohérence logique à son cadre théorique constitué du salariat universel à vie et de la

cotisation, mais je ne parviens pas à entrer dans cette logique que je juge formelle et déconnectée des pratiques actuelles et envisageables à l'avenir. La mise en avant – y compris pour penser les retraites - des « communs », dans leur diversité et dans leur convergence, me semble une autre façon, ancrée dans des combats concrets actuels, d'actualiser aussi bien Marx que Polanyi, Illich, Gorz ou les théoriciens de l'économie solidaire et coopérative,. J'y reviendrai dans un prochain billet à propos de la valeur chez Marx.

Si B. Friot souhaite répondre à mes critiques, je suis prêt à publier une réponse comme billet invité. Car, en dépit des désaccords que j'exprime, nous allons l'un et l'autre participer prochainement à des débats contre la réforme des retraites du gouvernement, et nous convergerons alors largement dans nos critiques des projets en cours et dans la défense des droits des salariés (et des autres, en ce qui me concerne) à bien vivre leur retraite. Nous avons un énorme point commun. Pierre Moscovici vient de se faire ovationner par le Medef à propos des retraites, ovation amplement méritée pour ce ministre si attentif aux intérêts des patrons et des banquiers. Or, si par extraordinaire B. Friot et moi-même présentions nos analyses devant ce même public, nous serions copieusement et également hués, et P. Gattaz ne verrait aucune différence dans nos approches. On a beau dire, cette situation crée des liens forts.

[Un premier commentaire de Bernard Friot](#)

Merci à Jean Gadrey de commenter mon travail. J'attends avec grand intérêt son second billet, et fais sur le premier les trois brèves remarques suivantes. Dire que mon raisonnement repose sur la croissance infinie avec doublement du PIB tous les 40 ans et gains de productivité par réduction du temps de travail par unité produite, relève d'une totale méprise. Dans *L'enjeu des retraites* (2010), je traite pages 113 à 119 du prétendu "problème démographique" qui était au coeur de l'argumentaire réformateur en 2010. J'ouvre mon raisonnement par "supposons que soient exacts les postulats" des réformateurs et je me situe alors dans une critique interne de l'usage frauduleux fait à l'époque du ratio actifs/retraités pour nous annoncer l'apocalypse en 2050 si on ne réduisait pas les pensions. Mon raisonnement reprend les projections du COR et les prend au mot pour dire qu'il sera plus facile de consacrer aux retraites 18% d'un PIB de 4000 milliards d'euros qu'il ne l'est aujourd'hui d'y consacrer 13% d'un PIB de 2000 ou qu'il ne l'était hier d'y consacrer 5% d'un PIB de 1000.

Mais en aucun cas il ne s'agit de mon propre argumentaire, qui repose non pas sur les mortifères gains de productivité par réduction du temps de travail ou sur la désastreuse extension de la marchandise capitaliste (je renvoie aux longs développements sur la question dans *L'enjeu du salaire* paru en 2012), mais sur la mutation en cours dans la convention de valeur par attribution de valeur économique à l'activité des retraités, qui, que je sache, produisent plus de lien social que de kilomètres d'autoroute. Il n'y a pas de "problème démographique" parce que, plus il y a de retraités, plus leur part dans la production de valeur augmente. Il y a là, dans ce changement de la convention de valeur qui fonde aujourd'hui tous les affrontements sociaux, un ressort écologique bien plus puissant que bien des bavardages sur l'écologie. Que l'ami Franck Lepage ait mis tout son talent à mettre en scène un raisonnement qui n'est pas le mien, qu'y puis-je? Je suis d'ailleurs si conscient du contresens induit que, dans mes textes comme dans mes conférences, je n'utilise plus du tout cette critique interne pour me consacrer uniquement à la critique fondée sur le changement dans la définition de la valeur et du travail dont sont porteuses les luttes syndicales qui ont conduit au statut de la fonction publique, à la qualification comme mesure de la valeur (à la place du temps), à la cotisation et à tout ce dont elle est porteuse en termes de mise en cause de la propriété lucrative, du crédit et du marché du travail, et donc à tout ce qui s'oppose aujourd'hui à la folle fuite en avant capitaliste.

Quelle est la part, précisément, de cette valeur non capitaliste dans nos PIB actuels? Là encore, il y a maldonne. Jean Gadrey utilise les indicateurs que je conteste. La mesure du non marchand n'est pas du tout celle de la convention salariale de valeur telle que je la définis dans *L'enjeu du salaire*. La production non capitaliste s'exprime dans le salaire des fonctionnaires et celui des retraités, des soignants, des parents et des chômeurs, pour reprendre la fonction publique et les quatre branches de la sécurité sociale. Si on additionne les salaires directs des salariés de l'Etat et des collectivités locales et les prestations sociales défalquées de l'achat de marchandises capitalistes en particulier par le système de santé, on obtient une production non marchande de plus de 700 milliards. A quoi il faut ajouter une partie des revenus des travailleurs indépendants, car ils sont souvent produits contre la logique du capital (qu'on pense à une partie de l'agriculture biologique, à des productions sur l'internet, etc..). Nous arrivons aux 40% d'un PIB de 2000 milliards. Il est possible que dans son second billet Jean Gadrey dise que les retraités ou les soignants ne produisent pas de valeur, ce qui, à ses yeux, invalide mon travail, mais qu'il ne le critique pas avec des indicateurs adéquats à sa thèse à lui.

Quant à ma "confusion, assez fréquente, entre valeur et volume", qu'est-ce que je dis dans les textes cités? Au début du 20ème siècle, le salaire des fonctionnaires et ceux transitant par la cotisation sociale ne représentaient pratiquement rien du PIB. Ils en représentent aujourd'hui plus de 35%. Leur contribution à la croissance est plus décisive que celle de la valeur ajoutée par les secteurs capitalistes. Comment dire autrement leur part croissante d'un PIB lui-même en expansion, dès lors qu'on récuse qu'ils soient une ponction sur la valeur capitaliste?

[Un deuxième billet invité de Bernard Friot](#)

Je remercie vivement Jean Gadrey d'avoir débattu de mon travail, et de l'avoir fait en insistant sur le fait que nous sommes dans le même camp, un camp minoritaire qui doit être vivifié par le débat mais que des querelles ruinteraieent. C'est dans le même esprit que j'ai rédigé ce texte qu'il me fait l'amitié d'accueillir sur son blog.

Sur le fait d'appeler « travail » (c'est-à-dire production de valeur économique) ce que l'on désigne habituellement « activité » (production de valeur d'usage) des retraités. Oui, pour moi, un des cœurs de la lutte de classes aujourd'hui est le passage de « vieux » utiles mais non productifs à des « retraités » utiles et productifs. L'enjeu de classe est décisif. Pour le capital, on ne produit de valeur économique (on ne travaille) que si on va sur un marché du travail comme demandeur d'emploi et si, embauché par un propriétaire lucratif, on produit des marchandises mesurées par leur temps de travail pour mettre en valeur des capitaux. C'est pourquoi des tas de gens pourtant très actifs « cherchent du travail » c'est-à-dire cherchent un emploi, ou sont socialement disqualifiés parce qu'ils n'en ont pas.

Or le mouvement syndical a conquis au 20ème siècle des institutions qui subvertissent cette définition capitaliste du travail. La classe capitaliste se bat contre elles sans arrêt, dans les faits en tentant de les supprimer, et idéologiquement en prétendant que ceux qui n'ont pas d'emploi, qui ne mettent pas en valeur de capitaux, qui ne produisent pas selon la dictature du temps de travail, ne travaillent pas. Cela concerne en particulier les fonctionnaires, qui ne relèvent pas du marché du travail puisqu'ils sont payés pour leur grade et non pas pour leur poste, et qui ne produisent pas de marchandises valorisant un capital : bien qu'ils contribuent notablement au PIB, le capital prétend en permanence qu'ils ne produisent pas, mais qu'ils dépensent. Appeler « dépense publique » la production des fonctionnaires est décisif dans la propagande capitaliste, en même temps que la suppression de la fonction publique est à l'agenda des réformateurs.

Il en est exactement de même pour les retraités. Jean Gadrey écrit : C'est parce qu'il [BF] a décidé, lui et lui seul, que ce qui est versé s'appelle « salaire » (et non plus « allocation » ou « pension ») que « l'activité » (des étudiants, des parents, des retraités) se nommera « travail ». Ah bon ? Je montre sur des centaines de pages dans *Puissances du salariat* comment dans tous les pays qui financent la pension par du salaire socialisé (Allemagne, Autriche, Italie, France, Belgique, Espagne entre autres), la pension a été construite comme un salaire, financé comme les salaires directs, et revendiqué comme remplaçant « le meilleur salaire » à 75% du brut (soit 100% du net) à un âge le plus bas possible. Et salaire, qu'est-ce que ça veut dire depuis que les syndicats se sont mobilisés victorieusement pour la qualification, celle des postes dans les conventions collectives du secteur privé, celle des personnes dans le statut de la fonction publique ? Le salaire n'est pas un revenu porteur d'un pouvoir d'achat. Si le patronat, s'agissant de la rémunération des salariés, parle toujours de « pouvoir d'achat » et jamais de « salaire », c'est parce qu'un salaire c'est d'abord la reconnaissance d'une qualification, c'est-à-dire d'une contribution à la production de valeur économique.

Or la classe capitaliste nie que nous sommes les seuls producteurs de la valeur parce qu'elle en monopolise la définition et la production et veut nos réduire à des êtres de besoins ayant droit à du pouvoir d'achat. Le salaire, tel qu'il s'est construit dans la lutte au 20ème siècle, subvertit cette prétention du capital : le salaire continué dans la pension des retraités affirme qu'ils sont qualifiés, qu'ils produisent de la valeur économique alors même qu'ils n'ont ni employeurs ni actionnaires et qu'ils ne produisent pas de marchandises. De même que la bataille pour que le travail des fonctionnaires soit reconnu comme tel est toujours à reprendre, celle pour que l'« activité » des retraités soit reconnue comme du « travail » dès lors qu'elle donne lieu à un salaire continué est au cœur de la lutte contre la réforme des retraites.

Car la réforme des retraites, c'est deux choses : l'affirmation qu'on ne produit que dans l'emploi (d'où un « problème démographique » si le nombre relatif des retraités augmente et la nécessité de prolonger la durée de l'emploi avec l'espérance de vie) et la transformation de la pension de salaire continué en revenu différé : j'ai cotisé tant au cours de ma carrière, la justice est que je récupère l'équivalent de ces cotisations dans mes pensions. On reconnaît là tout l'argumentaire de la CFDT, ou de Piketty, le penseur des réformateurs « de gauche », qui veut que les cotisations soient la seule mesure équitable des pensions, étant entendu qu'une solidarité intragénérationnelle garantira une pension minimum.

On voit bien les incidences du conflit sur le travail des retraités :

- Si on reprend le discours du capital selon lequel ils ne travaillent pas mais dépensent, on ne peut attendre la progression de leur part dans le PIB, au fur et à mesure que leur nombre relatif augmente, que de la croissance et de la poursuite des gains de productivité par réduction du temps de travail par unité produite : belle perspective ! Je la récuse.

- Si au contraire on prend la mesure de la conquête révolutionnaire que représente, en termes de production de valeur, la pension comme salaire continué, alors on peut dire ceci aux jeunes, aux chômeurs, aux salariés inquiets pour leur emploi et soumis au chantage de propriétaires lucratifs qui jouent avec leur vie de façon si indécente : si 40% du PIB est déjà produit contre la logique capitaliste, alors on peut aller plus loin et conquérir le pouvoir pour aller à 100%, ce qui veut dire supprimer le marché du travail par le salaire à vie pour tous sur le modèle des retraités, supprimer la propriété lucrative par expropriation et, sur le modèle de la cotisation sociale, généraliser la copropriété d'usage de tous les outils de travail par les salariés devenus maîtres de l'investissement grâce à une cotisation économique et à une création monétaire démocratiquement délibérée dans les caisses d'investissement. Et c'est là que l'on sort l'urgence écologique de débats sur la seule valeur d'usage pour la mettre au cœur de la définition d'une valeur économique dont la maîtrise populaire doit être conquise au cœur de l'Etat et du capital si l'on veut changer la production des valeurs d'usage. Sinon le capitalisme vert peut s'accommoder de niches communautaires de productions alternatives et de taxes internalisant ses externalités négatives.

Sur la solidarité

C'est précisément parce que je partage ce que dit Jean Gadrey sur la nécessité de tenir le mot en haute estime et de ne pas en laisser la définition au capital que je récuse fermement la thématique de la « solidarité intergénérationnelle » pour définir ce qui se passe en matière de pensions. Car qu'est-ce que ça veut dire ? Dire que les retraités bénéficient de la solidarité de la génération de leurs enfants après avoir été eux-mêmes solidaires de celle de leurs parents, c'est dire que la cotisation est une ponction sur la valeur nouvelle produite par les seuls salariés en emploi. C'est donc une taxe sur le profit et sur le salaire qui va à des personnes dont on ne doute pas de l'utilité sociale, mais dont on dit qu'ils ne produisent pas de valeur. Qu'est-ce que cela, sinon justement la lecture capitaliste de la pension que je viens de rappeler ? Pourquoi est-ce que les opposants à la réforme des retraites mise en musique par le Livre Blanc de Rocard en 1991 sont battus depuis plus de 20 ans malgré des mobilisations considérables ? Parce qu'ils se battent avec un mot d'ordre qui est précisément celui des réformateurs, et il est impossible de gagner si on est sur le terrain que l'adversaire s'est ménagé. Certes le Front National, le Medef et l'UMP disent carrément que cette taxe en vue de la solidarité tue la compétitivité et qu'il faut réduire les droits à pensions, tandis que le PS, les Verts, la CFDT disent que la solidarité est une valeur nécessaire et qu'il ne faut donc réduire les droits à pension qu'avec équité, de sorte que la réduction globale des droits se fera dans une réduction des inégalités entre salariés. Et contre eux, le Front de Gauche auquel j'appartiens, la CGT, la FSU—mon syndicat, Solidaires, ATTAC disent tout autre chose, à savoir qu'on pourrait au contraire améliorer la solidarité en taxant plus le capital et moins le salaire. Mais qui ne voit que l'analyse de fond est la même, à savoir que les pensions relèvent de la solidarité intergénérationnelle ?

Une telle position, parce qu'elle réécrit l'histoire et nie tout le mouvement de construction des pensions comme salaire continué, rend les opposants incapables d'être les continuateurs actifs d'une classe ouvrière dont ils vont du coup cultiver la nostalgie tout en se battant sur la défensive.

Contre la solidarité telle que la théorisent aujourd'hui les collègues de la République des Idées à la suite de la Fondation Saint Simon, assurément le lieu où s'élabore avec le plus d'intelligence l'argumentaire de la réforme pour redonner sa chance au capitalisme en réduisant les inégalités dans le mouvement même de réduction des droits salariaux, il s'agit d'affirmer la solidarité salariale. Qu'est-ce à dire ?

Au fondement d'une solidarité qui ne soit pas une solidarité de victimes, mais une solidarité de candidats à la direction de l'économie et donc de la valeur économique et du travail (c'est ce qu'on appelle une classe révolutionnaire), il y a la responsabilité partagée de cette direction. Le nœud d'un tel partage de responsabilité, à mon sens, est dans le droit politique de qualification universelle. Je rappelle, pour éviter tout contresens, que la qualification n'est pas le diplôme : alors que celui-ci renvoie au travail concret, à la capacité reconnue de produire telle valeur d'usage (cariste, comptable, chaudronnier, médecin...), la qualification renvoie au travail abstrait, à la capacité reconnue de produire telle valeur économique (corps B 6ème échelon, indice 547, etc.). Un droit politique de qualification universelle, dans une société où un pouvoir populaire s'emploiera à exproprier les propriétaires lucratifs et à financer l'investissement par une cotisation économique et par une création monétaire sous contrôle démocratique, conduira à enrichir la majorité politique en attribuant à chacun à 18 ans, dès lors qu'il réside sur le territoire national, trois droits articulés :

- le premier niveau de qualification (et le salaire à vie qui va avec, par ex 1500 euros nets par mois) et le droit à une carrière salariale par le passage d'épreuves de qualification (par ex. de 1500 à 6000 euros par mois si quatre niveaux de qualification) ;
- la co-propriété d'usage de tous ses outils de travail au cours de sa vie, c'est-à-dire le droit de décider de la hiérarchie et de la composition du collectif de travail, de l'investissement, de ce qui va être produit et comment, sans tirer quelque revenu que ce soit de cette propriété ;
- la participation à la délibération des jurys de qualifications et des caisses de salaire et d'investissement qui organiseront l'inscription de l'activité de l'entreprise dans un cadre macro-économique coopératif.

Une telle solidarité fondée sur l'exercice collectif de la responsabilité, éduquée dans une école sans notes et sans filières (cf. les travaux de Jean-Pierre Terrail et du GRDS), aura de multiples déclinaisons, entre autres la réduction de la fourchette des revenus dans un rapport de un à quatre (à la place de l'illusoire redistribution fiscale), l'exercice commun des décisions dans l'entreprise, un rôle accru des syndicats dans le soutien à la carrière salariale de chacun, l'acceptation de responsabilités au service du commun qui se sera considérablement développé.

Sur le travail domestique et sur la monétisation des activités

Un mot d'abord. Ceux des lecteurs du second billet de Jean Gadrey qui sont allés voir sa version intégrale ont été à coup sûr, comme je l'ai été moi-même, ahuris devant ma réponse dans un débat où je distinguais les bonnes et les mauvaises tâches domestiques (que les hommes refusent et que les femmes accepteraient par servitude volontaire). C'était une réponse stupide, et merci à JG pour ce « pan sur le bec » qui montre que je ne suis pas à l'abri de possibles embardées. Il reconnaîtra, cela dit, qu'il est allé la chercher derrière les fagots dans le compte rendu d'un débat vieux d'une douzaine d'années que j'avais oublié, car les nombreux participants aux formations et conférences que j'anime pourraient témoigner que je n'utilise jamais un tel « argument », si l'on ose dire.

Jean Gadrey dit que je suis dans la contradiction à propos de tâches domestiques qui tantôt seraient et tantôt ne seraient pas du travail. Mais il n'y a aucune contradiction à dire qu'une même activité peut être ou ne pas être du travail : c'est là le fait de toutes les activités sans exception, car ce qui est désigné comme « travail » varie dans le temps et l'espace selon les rapports sociaux. C'est la convention capitaliste du travail qui veut que je ne travaille pas quand je fais du café chez moi mais que je travaille quand je fais le même café comme salarié d'un restaurateur, et c'est la convention salariale qui fait que les retraités qui accompagnent leurs parents dans la mort travaillent alors que dans la convention capitaliste une telle activité n'est du travail que si elle est assurée par les soignants d'une clinique appartenant à la Générale de Santé ou à Vitalia. Les soins infirmiers

n'étaient pas du travail dans les années 1950, et ils le sont devenus depuis, pour l'essentiel sous la convention non capitaliste de soignants libérés de tout actionnaire et du marché du travail (parce que fonctionnaires), grâce à la forte hausse du taux de la cotisation maladie dans les années 1960, ce qui a créé de la monnaie reconnaissant la valeur économique produite à l'hôpital et a augmenté d'autant le PIB pour des activités au service du commun.

S'agissant des activités domestiques, elles ont été reconnues comme travail de façon très contradictoire avec les allocations familiales et les emplois à domicile. Le projet de la Libération est particulièrement intéressant : Croizat augmente massivement le taux de la cotisation famille et indexe les allocations, triplées, sur le salaire ouvrier de la région parisienne, si bien que dans les familles populaires (qui ont en moyenne trois enfants à l'époque) les allocations familiales sont la moitié du salaire total (AF plus salaires directs). Le salaire ne correspond donc que pour la moitié à la convention capitaliste du travail, alors que l'autre moitié reconnaît la valeur économique produite par des parents qui pour ce travail n'ont ni employeur ni actionnaire sur le dos. Certes, ce n'est qu'un début, et qui sera dévoyé par la suppression de l'indexation des AF sur les salaires dès les années 1950, par leur mise partielle sous condition de ressources dans les années 1970, par le remplacement de la cotisation par la CSG sous Rocard (encore lui). Mais c'est un début qui montre la voie à suivre pour transformer en travail les tâches domestiques contre la pratique, capitaliste ou associative, des emplois familiaux et autres variantes de l'emploi à domicile qui sont des lieux d'exploitation redoublée des femmes.

Si le salaire est attaché à la personne parce que la qualification devient un attribut universel, alors les tâches domestiques deviendront du travail sans passer par le carcan de l'emploi ou la prison du salaire maternel. Elles deviendront du travail non pas comme aujourd'hui, parce qu'elles sont faites par une personne réduite à l'état de force de travail (emploi à domicile) ou parce qu'on exalte leur utilité sociale pour reléguer les femmes à la maison (salaire maternel), mais parce que le salaire à vie des personnes et leur co-propriété d'usage de leur entreprise rendront possibles des arbitrages personnels entre les temps sociaux, ceux qui sont dédiés à l'entreprise, ceux qui le sont à la famille, ceux qui le sont à la vie militante, ceux qui le sont à ne rien faire. Cette voie est autre que celle dite de la « réduction du temps de travail », qui s'inscrit dans la logique capitaliste du temps aliéné de l'emploi que l'on s'efforce de réduire pour dégager du temps libre... au prix, on l'a bien vu avec les 35 heures, d'une intensification inhumaine du temps d'emploi. Le droit politique de qualification universelle ouvre, bien au-delà d'ailleurs de la question de la reconnaissance des tâches domestiques, une fluidité dans les emplois du temps et dans les parcours de vie, puisqu'on transporte avec soi son salaire et son droit de propriété d'usage du lieu de travail.

Faut-il, cela dit, faire de toute activité un travail en la monétisant dans le salaire ? Cette question appelle deux remarques.

D'une part, elle me semble réifier la convention capitaliste du travail, qui fait de ce dernier un état de subordination à un propriétaire lucratif, d'hétéronomie donc. Mais quelle hétéronomie dans le travail d'une retraitée qui cultive son jardin, qui garde ses petits enfants, qui est trésorière du club de foot ou qui fréquente l'atelier de peinture ? Le salaire à vie et la co-propriété d'usage des outils de travail changent complètement le sens du travail concret parce qu'ils changent le travail abstrait. Le travail contient toujours de la contrainte mais il n'est plus hétéronome.

D'autre part, je pense que cette question repose sur un malentendu fondamental à propos du droit de qualification universelle. Le salaire n'est pas du tout la monétisation d'activités, c'est un droit préalable à toute activité, et il ne repose pas sur leur mesure mais sur un attribut politique de la personne, la qualification. Attribuer à vie le salaire et la co-propriété d'usage de l'outil de travail n'est ni contraindre leur titulaire à travailler ni vérifier comment il le fait, pas plus que le droit de suffrage universel ne signifie obligation de voter et vérification du vote effectué. Au contraire, c'est un droit politique, et à ce titre inconditionnel, sans aucune obligation de contrepartie. Le titulaire de ces droits de maîtrise de la valeur économique en fait ce qu'il veut. Bien sûr, s'il n'exerce jamais sa qualification dans l'espace public, il ne progressera pas en salaire : si c'est réellement son choix,

pourquoi pas ? En réalité, je suis persuadé que notre plaisir de travailler en étant libérés du poids des employeurs et des actionnaires va être décuplé, et que cette liberté va nourrir notre désir de participer bien davantage qu'aujourd'hui à une création de valeur dont la responsabilité ne sera plus celle de « ils » mais celle de « nous ». Le travail meurt aujourd'hui de n'être pas de la seule co-responsabilité de ceux qui le font.

Encore merci à Jean Gadrey. Evidemment, pour approfondir ces points traités à la hache, je renvoie le lecteur à mes livres et aux sites www.ies-salariat.org et www.reseau-salariat.info